

Renvoi au comité des inspecteurs de la demande du citoyen Dorotté concernant la fête décrétée en l'honneur des martyrs de la liberté Bara et Viala, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des inspecteurs de la demande du citoyen Dorotté concernant la fête décrétée en l'honneur des martyrs de la liberté Bara et Viala, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 8;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22470_t1_0008_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

viendront se briser et la ligue des rois et l'ambition des traîtres; Déjà les tyrans couronnés tremblent et fuient devant les phalanges républicaines; déjà les traîtres de l'intérieur ont éprouvé que c'était en vain qu'ils s'unissaient pour troubler le bonheur du peuple. Sentinelles aussi infatigables qu'incorruptibles, il ne manquait à votre gloire que d'apprendre au monde que le peuple français ne veut plus de maître; et vous venez de manifester cette volonté, en annéantissant pour jamais cette conspiration exécrationnable d'un nouveau triumvirat. Il n'est peut-être pas encore tems de croire que votre courage ne sera plus éprouvé; mais qu'ils sachent, ces ennemis liberticides, qu'il ne sera jamais abbatu, que les dangers alimentent l'énergie dans des âmes patriotes, et qu'un français ne connaît plus de périls, quand il s'agit du salut de la République.

DUCRY l'aîné (*secrét.*), PIAT (*présid.*), BERTRAND (*secrét.*), BERNADIE (*secrét.*).

3

Le citoyen Dorotté, chargé de diriger une partie de la fête décrétée en l'honneur des martyrs de la liberté Bara et Viala, demande quelle est l'intention de la Convention pour cesser ou continuer les travaux, et à quelle heure la fête commencera.

Renvoyé au comité des inspecteurs (1).

4

Le conseil-général de la commune d'Evreux (2) remercie la Convention de l'énergie qu'elle a montrée en déjouant les projets de ces factions, qui, sous le masque de la vertu et de l'amour de la liberté, étoient au moment de perdre la République: ils jurent de ne reconnoître aucune autorité au-dessus de la Convention. Ils l'invitent à rester à son poste jusqu'après l'anéantissement des ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Applaudissements*]

[*Evreux, 12 therm. II*] (4)

Législateurs

Vous venés encore une fois de sauver la patrie. Des factieux, d'autant plus dangereux

que, sous le masque des vertus et de l'amour de la liberté, ils en imposaient au bon peuple français, viennent, par votre clairvoyance et votre surveillance, d'être dévoilés et mis sous le glaive de la loi.

Le conseil général de la commune d'Evreux, reconnaissant et plein d'admiration pour vos sages et étonnans travaux, et pour les mesures justes et vigoureuses que vous venés de prendre contre des scélérats de la trempe la plus inouïe, vous félicite de votre courage et jure de nouveau à la Convention nationale de ne jamais reconnaître d'autorité au-dessus de la sienne, de lui faire un rempart de leurs corps contre toute espèce de factieux, l'invite de rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la liberté et de l'égalité et la parfaite consolidation de la République une et indivisible... Vive la République! Vive la Convention!

CHEFDEVILLE, DELHOMME, DELAUNAY, LE CHARPENTIER, DAMIENS, CRIQUEBEUF, MELLÉ, DUCAMP, VOCHÉLE, LE BLOND, BLANCHARD, DELESTIC, BACHELAY, VERDIÈRE, Vincent PELLETIER, PINCHON(?), GUERSENT, MARGUERITTE, MATTAUX, VEDIE, CADIOU [et 3 signatures illisibles (dont celle du maire et de l'agent nat.)].

5

La commune de Sézanne^a, la société populaire et la commune de Villiers^b, le comité et la société populaire de Nogent-sur-Marne^c, la société populaire de Meulan^d, celles de Soissons^e, de Sucy-le-Peletier^f, expriment les mêmes sentimens (1).

a

[*Les c^{ns} composant la comm. de Sézanne (2) à la Conv.; s.d.*] (3)

Citoyens représentans

La commune de Sézanne, toujours fidèle aux principes, vient encore se rallier autour de la Convention nationale, partager son horreur pour les derniers conspirateurs qu'elle a écrasés et renouveler, en sa présence, le serment de poursuivre les tirans et les traîtres, sous quelque forme qu'ils se montrent.

Les conspirateurs seront toujours petits. La convention nationale sera toujours grande comme le peuple généreux qu'elle représente.

Les conspirateurs n'auront jamais pour soutien que le vice, pour prix que l'infâmie et la mort.

La Convention nationale aura toujours pour soutien la vertu du peuple, pour rempart les corps de tous les français et pour récompense leur amour.

(1) P.-V., XLII, 277.

(2) Eure.

(3) P.-V., XLII, 278. Bⁿ, 17 therm. (suppl^l); *Ann. R.F.*, n° 243 (cette gazette ajoute la sté popul. au conseil g^{al}). Mentionné par *J. Sablier* (du soir), n° 1472 et par *J. Fr.*, n° 676.

(4) C 312, pl. 1239, p. 40.

(1) P.-V., XLII, 278.

(2) Marne.

(3) C 314, pl. 1 258, p. 52; Bⁿ, 17 therm. (suppl^l); *J. Sablier*, n° 1470; *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243; mention in *J. Fr.*, n° 675; *J. Lois*, n° 674; *Ann. R.F.*, n° 242.